

Lettre destinée à tous les démocrates du Québec.

Québec, le 7 novembre 2010

Être ou ne pas être démocrate?

En 2008, 41% des électeurs renonçaient à leur droit de vote lors des élections québécoises. Cet automne, 78% firent de même pour l'élection partielle dans la circonscription de St-Laurent. Y a-t-il lieu de s'inquiéter de ces faibles taux de participation pour la santé de notre démocratie?

Rappelons-nous qu'une élection se veut avant tout un processus de légitimation. Les législateurs, nos gouvernements et *ipso facto* nos institutions étatiques justifient leur autorité sur cet acte de confiance qu'est le vote. L'électeur, comme le proposait Locke, transfère une partie de sa liberté à un représentant et s'engage par le fait même à se soumettre aux lois du législateur, pour autant que celui-ci représente la volonté générale de ses électeurs. C'est le fondement de la démocratie représentative.

Le problème actuel, c'est que l'exercice assumé de ce transfert de pouvoir diminue depuis des décennies puisqu'on vote de moins en moins. Conséquemment, nos élus et tout ce qui s'y rapporte (nos lois, nos institutions, etc.) perdent en légitimité, se voient contestés et sont ultimement mis en péril. Bien que nous soyons loin d'une prise de la Bastille, le cynisme populaire s'accroît et les citoyens prennent de plus en plus leurs distances avec le « contrat social ». D'une certaine manière, s'abstenir volontairement de voter peut être considéré comme un désengagement envers le régime et également envers la collectivité. Voilà pourquoi le vote est un devoir. En bref, l'abstention de voter affecte tout le tissu social d'un désintéressement, d'un désengagement et d'un cynisme croissants.

Pourquoi ne plus voter? Le Directeur général des élections du Québec (DGE) est inquiet, et pour cause, du taux de participation anémique. Tellement, qu'il a mis en ligne un site web expliquant pourquoi voter. D'après lui, on vote « parce qu'on croit à notre démocratie et qu'exercer son droit de vote, c'est la faire vivre ». Il a raison. Par conséquent, si on ne croit plus en sa démocratie, alors voter est inutile. Voilà pourquoi beaucoup d'électeurs ne votent plus, à en croire l'étude portant sur les motifs d'abstention que le DGE a publiée en novembre 2009.

Cela dit, ma position est celle de tous ceux qui n'y croient plus et qui ne votent plus. Je suis l'un de ceux qui refusent de s'engager envers un régime où l'électeur n'est pas véritablement représenté. En

effet, comment pourrais-je légitimer un processus biaisé à un point tel qu'il permet d'élire majoritairement des partis ayant obtenu une minorité des suffrages exprimés? Prenons entre autres l'élection de 2008 où le Parti libéral du Québec a obtenu 52% des sièges malgré qu'il n'ait reçu que 42% des votes. Et que dire des nombreux citoyens choisissant le désavouant vote stratégique pour l'un des deux perpétuels et dominants partis, au lieu de voter pour un parti à leur image et n'ayant que trop peu de chance de les représenter? Bref, en tant que démocrate, je refuse de légitimer un régime qui ne garantit pas l'égalité des votes, mais offre plutôt une représentation hasardeuse et distordue.

Voter, c'est un privilège et un devoir. Encore faut-il que ce vote soit considéré. Depuis plus de 30 ans, on nous annonce une réforme du mode de scrutin. En 1975, on parlait d'un mode de scrutin plus proportionnel dans le programme du Parti québécois. En 1983, la Commission de la représentation électorale proposait un scrutin amenant une représentation plus proportionnelle. Depuis 1999, le *Mouvement démocratie nouvelle*, qui rassemble entre autres syndicats et organismes sociaux, revendiquait et revendique toujours une réforme du mode de scrutin. En 2003, le comité directeur mis en place par M. Jean-Pierre Charbonneau et présidé par M. Claude Béland proposa une représentation plus proportionnelle. La même année, M. Jean Charest promit de changer le mode de scrutin afin que la distribution des sièges dans l'assemblée reflète plus fidèlement les suffrages exprimés. En 2006, une commission spéciale sur la loi électorale tint des consultations dans toutes les régions du Québec et proposa plus de proportionnalité. En 2007, une pétition de plus 20 000 signatures, souhaitant encore une fois plus de proportionnalité, fut déposée à l'Assemblée nationale. Toujours en 2007, le DGE déposa son rapport portant sur un mode de scrutin mixte compensatoire. Finalement, nous approchons 2011 et rien n'a changé. Le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, M. Jean-Marc Fournier ne prévoit aucun changement en ce sens. Voyez l'ironie : on parle bien du même ministre qui fut élu cet automne avec un taux d'abstention de 78% !

Pourquoi rien ne change? Simplement parce qu'on ne change pas un régime politique qui nous a mis au pouvoir. La classe politique ne peut et ne veut se réformer. Fort de ce constat, le Parti de la réforme proportionnelle-mixte (PRPM) propose une nouvelle stratégie. Au lieu d'espérer un changement de l'intérieur ou de s'abstenir de voter dans le but de contester le mode de scrutin actuel, le PRPM propose aux citoyens de voter leur désaveu à travers un parti qui n'entend nullement gouverner, mais signifier explicitement le renoncement collectif à ce mode de scrutin. Se servir du politique contre lui-même pour qu'il se réforme enfin! Pour ma part, et toujours suivant l'idée de Locke, voilà ce pour quoi je suis prêt, par mon vote, à m'engager. Car je suis fondamentalement un démocrate.

Julien Cardinal

Président du PRPM

president@votons-prpm.org

<http://votons-prpm.org>

894 mots

Sources :

<http://votons-prpm.org>

<http://www.pourquoijevote.qc.ca/pourquoi-voter.php>

<http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6434.pdf>

<http://www2.electionsquebec.qc.ca/corpo/francais/elections-partielles->

[provincial.asp?even=septembre_2010&mode=n3§ion=resultats_part#resul](http://www2.electionsquebec.qc.ca/corpo/francais/elections-partielles-provvincial.asp?even=septembre_2010&mode=n3§ion=resultats_part#resul)

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/6113/claude-beland-s-attaque-a-la-reforme-des-institutions-democratiques>

Consultées le 2010-10-31